



POLITIQUE
BIOALIMENTAIRE
2018 | 2025

FEUILLE DE ROUTE

Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Édition 2021

ALIMENTER
**NOTRE
MONDE**

La 1^{re} édition de cette feuille de route a été élaborée par la CPTAQ et le MAPAQ dans le cadre de la préparation de la 1^{re} rencontre annuelle des partenaires du 31 mai 2019. Par la suite, elle a été actualisée à l'automne 2020 et à l'hiver 2021 en vue de la mise à jour du Plan d'action pour la réussite de la Politique bioalimentaire 2018-2023 en tenant compte de l'autonomie alimentaire et de la relance de l'économie (version 2021).

Cette feuille de route demeure évolutive.

*L'édition 2020-2021 de la présente Feuille de route a été mise à jour en date du 22 juin 2021 pour sa deuxième édition.
Les principales réalisations 2019-2020 et les priorités 2021-2023 sont présentées en introduction.*

NOTES AUX LECTEURS :

La liste des sigles et
acronymes utilisés se retrouve
à la fin du document.

Bilan 2019-2021 – Principales réalisations

- Des rencontres ont eu lieu avec les principaux partenaires agricoles et municipaux à l'hiver et au printemps 2019 sur les travaux d'analyse et de consultations des partenaires visant la modernisation de certains aspects du régime de protection du territoire et des activités agricoles. D'autres rencontres ont eu lieu sur ce sujet avec certains partenaires au printemps 2021.
- Au printemps 2019, le MAPAQ a collaboré avec la CPTAQ pour la production d'un document d'information à l'intention du milieu municipal offrant des précisions relativement au Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, avec l'aide de la CPTAQ. Ce règlement, qui constitue un allègement pour la clientèle et favorise la réalisation de certaines activités connexes à l'agriculture en zone agricole (ex. : services de repas à la ferme, gîte touristique) est entré en vigueur le 24 janvier 2019 et le Muni-Express a été publié le 14 juin 2019.

Priorités et enjeux 2021-2023 permettant de contribuer à l'autonomie alimentaire et à la relance de l'économie

- Poursuivre l'évaluation de la nécessité d'adapter divers éléments relatifs à la protection des terres agricoles pour assurer leur pérennité et favoriser la diversité des activités agricoles.

OBJECTIF 4.1 : Mettre en valeur et pérenniser les terres agricoles pour les générations futures

Pistes de travail :

4.1.1 Adapter les outils de protection des terres agricoles pour assurer leur pérennité et favoriser la diversité des activités agricoles

4.1.2 Développer des avenues, dans le respect de l'environnement, pour mettre en valeur les terres en friche ainsi que pour augmenter les superficies en culture et la production aquacole

4.1.3 Poursuivre le suivi et l'analyse de l'évolution de la propriété foncière agricoles

4.1.4 Explorer les pistes de solutions à long terme relativement à la taxation foncière agricole

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET CONTRIBUTIONS D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Coordination interministérielle et contributions d'autres politiques gouvernementales	Responsables	Collaboration	État	Pistes
Réaliser des travaux d'analyse et de consultations des partenaires visant la modernisation de certains aspects du régime de protection du territoire et des activités agricoles	MAPAQ	MAMH CPTAQ Divers partenaires agricoles et municipaux	En cours	4.1.1

Sigles et acronymes

CPTAQ – Commission de protection du territoire agricole du Québec

MAMH – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MAPAQ – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation